

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-159

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2021

Sommaire

Centre détention Joux-la-Ville /

89-2021-06-10-00001 - Délégation de signature pour élections (1 page)

Page 3

Centre détention Joux-la-Ville

89-2021-06-10-00001

Délégation de signature pour élections

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre de détention de Joux-la-Ville

A Joux-la-Ville

Le 10 juin 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 17 juin 2020 nommant Madame Valérie PRATS en qualité de chef d'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville

Le chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme CLERE, lieutenant pénitentiaire au Centre de détention de Joux-la-Ville à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Jérôme CLERE, lieutenant au Centre de détention de Joux-la-Ville assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Joux-la-Ville
Le 10 juin 2021

Le chef d'établissement,

Valérie PRATS

